

FONDATION VAN GYSEL
pour la recherche biomédicale en Europe

Fondation d'utilité publique

REGLEMENT DU PRIX - 2009

100.000 EUR
(cent mille Euros)

Article 1.

Il est institué un Prix triennal de 100.000 Euros intitulé "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe".

Ce Prix, destiné à favoriser le développement du haut enseignement et de la recherche dans le domaine biomédical, peut être attribué à un ou à plusieurs chercheur(s) travaillant en équipe (3 maximum) - ou exceptionnellement à une personne morale - membre(s) d'un pays de l'Union Européenne, et ayant apporté une contribution significative aux sciences biomédicales. Le ou les candidat(s) ne peu(ven)t avoir dépassé l'âge de 55 ans au 15 décembre 2008.

Le "Prix van GYSEL" a été attribué pour la première fois en 1990, et depuis 1994, tous les trois ans, c'est-à-dire 1997, 2000, 2003, 2006, etc...

Article 2.

Les candidatures au "Prix van GYSEL" devront obligatoirement être présentées par :

- deux personnalités, membres des Académies de Médecine ou des Sciences ou d'institutions similaires des pays membres de l'Union Européenne,

ou

- un titulaire du "Prix van GYSEL".

Article 3.

Un titulaire du "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe" ne peut être présenté une seconde fois comme candidat. De même, le titulaire d'un Prix scientifique égal ou supérieur à 100.000 Euros ne pourra être présenté comme candidat.

Article 4.

Les présentations seront constituées des documents suivants, rédigés en anglais :

- formulaire,
- curriculum vitae,
- liste complète des publications,
- les tirés-à-part des 5 travaux les plus représentatifs du candidat (en 7 exemplaires).

Les dossiers de candidature doivent parvenir, au plus tard le **15 décembre 2008**, à la Secrétaire générale du Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS, 5 rue d'Egmont, BE - 1000 Bruxelles (Belgique), tél. : 00.32.2.504.92.11, fax : 00.32.2.504.92.92, e-mail : secr.gen@frs-fnrs.be, site web : www.frs-fnrs.be, tél. Prix : 00.32.2.504.92.40, e-mail Prix : mairresse@frs-fnrs.be

Article 5.

Le "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe" est attribué par le Conseil d'administration de la Fondation. Ce dernier use des moyens d'information qui lui semblent utiles pour s'éclairer sur la valeur des travaux présentés et peut constituer, notamment, un Jury chargé de lui faire rapport. Le Jury sera composé, outre un membre de "l'Académie royale de Médecine de Belgique" et un membre de la "Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België", de cinq personnalités scientifiques de nationalité étrangère.

La présidence du Jury revient au membre le plus âgé des personnalités étrangères.

Article 6.

Pour que le Jury puisse délibérer valablement, cinq membres au moins doivent être présents. Le vote est secret. Un candidat obtenant à un des trois premiers tours de scrutin la majorité absolue, c'est-à-dire plus de la moitié des voix des membres présents, est considéré comme régulièrement présenté. Si aucun candidat n'obtient une telle majorité au troisième tour, il est procédé à un quatrième et dernier tour de scrutin; la majorité relative des membres présents est alors reconnue comme suffisante pour que la présentation soit régulière. En cas d'une proposition ex aequo, le candidat le plus jeune est considéré comme premier candidat.

Les délibérations du Jury font l'objet d'un rapport signé par les membres présents.

Article 7.

La proposition du Jury sera soumise, dans les meilleurs délais, au Conseil d'administration de la Fondation et ne sera pas divulguée avant que ce dernier n'ait décidé de l'attribution du Prix.

Article 8.

La remise du "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe" aura lieu au cours d'une séance solennelle et conjointe des deux Académies royales de Médecine de Belgique, présidée alternativement par un des deux présidents.

Article 9.

Les présentations, les rapports et les propositions relatifs au "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe" sont confidentiels et ne pourront être ni révélés, ni publiés. Ils restent la propriété de la Fondation.

Mars 2008.

FONDATION VAN GYSEL

pour la recherche biomédicale en Europe

Fondation d'utilité publique

HISTORIQUE

La "Fondation van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe", Fondation d'utilité publique, a été créée en Belgique en 1989, à l'initiative du Baron van GYSEL de Meise, industriel, en vue de favoriser le développement du haut enseignement et de la recherche dans le domaine biomédical.

En instituant un Prix, le Baron van GYSEL de Meise a également voulu protéger le patrimoine intellectuel de l'Union Economique Européenne en réservant l'attribution de celui-ci aux seuls chercheurs membres de l'actuelle Union Européenne.

La Fondation a attribué, dès l'année 1990, un Prix d'une valeur de 50.000 Euros dénommé "Prix van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe". A partir de l'an 2000, la "Fondation van GYSEL pour la recherche biomédicale en Europe" a décidé de majorer le montant du Prix et de le porter à 100.000 Euros.

LAUREATS

En 1990, sur proposition d'un Jury international présidé par Sir James BLACK, Prix Nobel 1988, le Prix a été attribué au **Professeur Pierre LADURON**, de nationalité belge, pour ses travaux concernant la biochimie et la pharmacologie du système nerveux.

En 1992, sur proposition d'un Jury international présidé par Sir Michael STOKER, Président de l'Académie Royale de Médecine de Londres, le Prix a été attribué au **Professeur Philip COHEN**, de l'Université de Dundee, pour son rôle de pionnier dans le développement de la biochimie et de la biologie cellulaire.

En 1994, sur proposition d'un Jury international présidé par le Professeur Santiago GRISOLIA de l'Université de Valence, le Prix a été attribué au **Professeur Jens F. REHFELD**, de nationalité danoise, pour ses découvertes et identifications de nouveaux peptides, ainsi que pour le développement de nouvelles méthodes de quantification de ces peptides.

En 1997, sur proposition du Jury international présidé par le Professeur Garcia BELLIDO de l'Université de Madrid, le Prix a été décerné conjointement aux **Professeurs Christine DAMBLY-CHAUDIERE et Alain GHYSEN**, de nationalité belge, pour l'originalité de leurs recherches fondamentales de l'analyse génétique, moléculaire et cellulaire du développement du système nerveux.

En 2000, sur proposition d'un Jury international présidé par le Professeur Raymond DEVORET de l'Institut Curie à Paris, le Prix a été décerné au **Professeur Gilbert VASSART**, de nationalité belge, pour ses travaux sur la biochimie de pointe et les applications cliniques qui en dépendent. Pionnier de l'endocrinologie moléculaire avec son équipe, il a également contribué aux études sur le virus du sida et au développement de nouveaux vaccins.

En 2003, sur proposition d'un Jury international présidé par le Professeur Jean-Charles SCHWARTZ de l'INSERM à Paris, le Prix a été décerné au **Professeur Emile VAN SCHAFTINGEN**, de nationalité belge, pour ses contributions exceptionnelles et internationalement reconnues dans le domaine du métabolisme des glucides et de la glycobiologie.

Sa découverte précoce du fructose 2,6 biphosphate en tant que régulateur du flux des voies de la glycolyse et de la gluconéogénèse a fait date dans le domaine et figure à présent dans les manuels de biochimie.

Ses contributions fondamentales au métabolisme influencent directement la compréhension du diabète et sa prise en charge, et ont également un impact direct sur les troubles génétiques de la glycosylation et leur traitement.

En 2006, sur proposition d'un Jury international présidé par le Professeur Max L. BIRNSTIEL, Professeur émérite de l'Université de Zurich, le Prix a été décerné au **Professeur Leena PELTONEN-PALOTIE**, de nationalité finlandaise, pour ses travaux sur les mécanismes génétiques de certaines maladies héréditaires. Elle a accompli une œuvre de pionnier en analysant ce type de maladie dans des populations humaines isolées. Par son travail, elle a rendu possible le diagnostic précoce de ces maladies héréditaires, permettant ainsi l'élaboration des différentes stratégies thérapeutiques pour l'avenir.

Mars 2008.